Ultra petita Règlement Intérieur

> idée : le terme idée est employé pour sa généralité et recouvre tout désir de réaliser quelque chose.

= Soutien et Accompagnement =

Nature et origine des idées soutenues

> Il n'y a pas de limites à la nature des idées soutenues.

> Toute personne introduite par un ultramembre et souhaitant réaliser une idée dans le cadre de l'association sera soutenue par l'association, à condition de remplir les formalités administratives liées à l'archive.

Nature du soutien

> Le soutien est moral en premier lieu. Ultra petita offre un espace de discussion autour de la conception et la réalisation d'idées. L'enjeu de ce soutien est d'encourager, de stimuler la réalisation d'idées. L'objectif est de favoriser la réalisation d'idées en s'engageant vis-à- vis d'un groupe sympathique.

> Le soutien est financier dans une moindre mesure. Il est limité à un minimum de 1€ et à un maximum de 99€.

Montant du soutien financier

> La fixation et la validation du montant du soutien financier pour une idée doit répondre à l'inéquation suivante :

$X < 1 + P(n-1)$ avec $P = \$/N$ où :

X : somme maximale attribuée pour la réalisation de l'idée
n : nombre d'ultramembres soutenant l'idée
P : part du budget d'Ultra petita par ultramembre
$: montant des fonds actuels de l'association
N : nombre total d'ultramembre

Ce calcul garanti une utilisation concertée des fonds de l'association et pousse au cumul des soutiens et à l'échange pour allouer des sommes plus importantes. Il en découle qu'un ultramembre seul ne peut allouer que 1€, que deux ultramembres ne peuvent allouer que (P+1)€ et que n ultramembres ne pourront allouer d'argent que dans la limite de (n-1) part +1€.

Temporalité du projet

> Les personnes soutenus dans la réalisation d'une idée s'engagent à la mettre en œuvre dans un délai déterminé dans le formulaire A.

= Archivage des idées =

> Pour toute idée soutenue est ouvert un dossier. Celui-ci doit comprendre :

- le **formulaire A**

  rempli à l'ouverture du dossier, il comprend une identification de la personne et une présentation de son idée. Il peut comprendre un plan d'action et un estimation des besoins nécessaires à sa réalisation ;

- Le **formulaire Z**

  rempli après la réalisation de l'idée, il apporte des précisions sur le résultat de l'expérience et une conclusion au dossier ;

- Une **trace de la réalisation de l'idée**

  qui doit pouvoir tenir dans une enveloppe de format A4 ou dans une clé usb. Dans ce cadre, la forme de cette trace est libre et peut être discutée en amont de la réalisation de l'idée.

> Les formulaires A et Z ainsi que la trace de l'idée doivent parvenir au secrétaire qui est chargé de les conserver.

> Ultra petita ne possède aucun droit sur les idées réalisées dans son cadre, mais se réserve la possibilité d'en montrer les traces lors de présentation de ses archives ainsi que de communiquer sur ces traces.

= Administration de l'association =

Cotisations

> Le montant de la cotisation annuelle pour les membres est fixé à '1€ ou plus'.

> Le montant du droit d'entrée des ultramembres est fixé à '19,99€ ou plus'.

Fonctions spéciales

> président : Samuel Hackwill.

En charge de la représentation de l'association. Il préside les assemblées générales.

> secrétaire : Jacob Lyon

En charge de l'archivage des idées soutenues et des formalités administratives.

> trésorier : Jacob Lyon

En charge des aspects financiers de l'association.

à Berlin le 24/05/2017

Samuel Hackwill, président ;

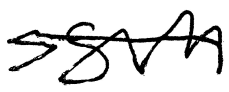
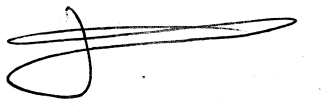
Jacob Lyon, secrétaire et trésorier :